

Dossiers 17
Tressa
CF

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	15
Votants	17
Absents	4
Exclus	0

Date de la convocation
11 mai 2023
Date d'affichage de la liste des
délibérations examinées en séance
23 mai 2023

Objet de la Délibération
X – AFFAIRES SCOLAIRES –
PERISCOLAIRES et
EXTRASCOLAIRES
3 – Tarif périscolaires 2023 / 2024

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le :

et publication ou notification du :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-neuf heures trente minutes, en cette commune, régulièrement convoqué, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre CONTOZ

Présents : Pierre CONTOZ, Gaëlle AUFFRET, Cyril DELITOT, Vincent GIRARD, Laurent JEUNET, Marie-Louise LAITHIER, Eric MERAT, Christine MOLLIER, Catherine PARDONNET, Corinne PETER, Anne-Marie POTY, Alain RICHARD, Jacques TONNERRE, Hervé TOURNOUX, Frédéric VERMOT.

Absents excusés :

Stéphanie BOITEUX a donné procuration à Pierre CONTOZ
Nadine MAUGEY a donné procuration à Eric MERAT

Absents : Guillaume BLANDIN, Géraldine VALLOT VUITTON

Secrétaire : Corinne PETER

Corinne PETER, Adjointe, rappelle qu'il y a lieu de fixer les horaires et les tarifs du périscolaire pour l'année 2023 / 2024. Elle rappelle qu'ils tiennent compte :

- Du contexte inflationniste actuel et de l'augmentation des coûts salariaux envisagés

A/ en ce qui concerne les horaires : ils restent inchangés avec le maintien des rythmes scolaires actuels.

B/ – En ce qui concerne les tranches du barème des quotients familiaux applicables à la pause méridienne (garderie / repas) : 5 tranches sont proposées

Quotients	Tranche tarifaire
QF 1	0 € à 835 €
QF 2	836 € à 1 040 €
QF 3	1 041 € à 1 200 €
QF 4	1 201 € à 1 355 €
QF 5	1 356 € et plus

Rappel des règles de calcul :

$$QF = \frac{1/12 \text{ revenus familiaux de l'année N-2} + \text{prestations familiales de décembre n-1}}{\text{Nombre de parts définies suivant le mode impôts}}$$

NB : il est rappelé qu'est appliqué également un système de décote de quotients familiaux tenant compte du nombre d'enfants scolarisés de la maternelle au lycée.

Après débat, les tranches du barème des quotients familiaux sont adoptées à l'unanimité.

Il est précisé que l'Aide aux Temps Libres (ATL) d'un montant de 0.50 € par heure de présence facturée (hors temps de repas) sera déduite pour les familles dont le QF est inférieur à 835 €. Cette mesure s'applique pas aux temps de garderie matin et soir à l'exclusion du mercredi midi.

C/ en ce qui concerne les tarifs :

➤ **une carte annuelle familiale d'adhésion au service périscolaire de 30 €.**

➤ **Pause méridienne**

Le barème fratrie appliqué tient compte de l'ordre de naissance des enfants.

Familles bénéficiant du QF 1 : moins de 835 €

	Repas	Garderie méridienne	Total	Total avec déduction ATL (0.50 € /h sur garderie méridienne)
1 ^{er} enfant	3.98 €	0.87 €	4,85 €	4.10 €
2 ^{ème} enfant	3.98 €	0.67 €	4,65 €	3.90 €
3 ^{ème} enfant et suivant	3.98 €	0.47 €	4,45 €	3.70 €

Familles bénéficiant du QF 2 : compris entre 836 € et 1 040 €

	Repas	Garderie méridienne	Total
1 ^{er} enfant	3.98 €	1.82 €	5.80 €
2 ^{ème} enfant	3.98 €	1.62 €	5.60 €
3 ^{ème} enfant et suivant	3.98 €	1.12 €	5.10 €

Familles bénéficiant du QF 3 : compris entre 1 041 et 1 200 €

	Repas	Garderie méridienne	Total
1 ^{er} enfant	3.98 €	3.42 €	7.40 €
2 ^{ème} enfant	3.98 €	3.22 €	7.20 €
3 ^{ème} enfant et suivant	3.98 €	2.52 €	6.50 €

Familles bénéficiant du QF 4 : compris entre 1 201 et 1 355 €

	Repas	Garderie méridienne	Total
1 ^{er} enfant	3.98 €	3.67 €	7.65 €
2 ^{ème} enfant	3.98 €	3.47 €	7.45 €
3 ^{ème} enfant et suivant	3.98 €	2.57 €	6.55 €

Familles relevant du QF 5 : 1 356 € et plus

	Repas	Garderie méridienne	Total
1 ^{er} enfant	3.98 €	3.97 €	7.95 €
2 ^{ème} enfant	3.98 €	3.77 €	7.77 €
3 ^{ème} enfant et suivant	3.98 €	2.67 €	6.65 €

et le tarif garderie de la pause méridienne et repas pour élève usager occasionnel : **tarif unique de 8.90 €.**

- **Garderie matin, mercredi et soir** : Compte tenu de l'effort réalisé par la commune en matière de tranche tarifaire, il est nécessaire que les familles quant à elles, soient vigilantes à l'inscription ou la désinscription de leur enfant dans les délais impartis. Compte tenu des nombreux abus relevés, il est proposé une majoration des tarifs.

Temps de garderie	Tarif	Tarif majoré	Total avec déduction ATL (0.50 € / h)	
7h30 – 8h20	1.60 €	2.50 €	1.10 €	2.00 €
7h30 – 9h (mercredi)	2.65 €	4.25 €	1.90 €	3.50 €
8h15 – 9h (mercredi)	1.60 €	2.60 €	1.23 €	2.23 €
12h – 12h30 (mercredi)	1.60 €	2.15 €	Non concerné	
16h20 – 17h15	1.60 €	2.55 €	1.10 €	2.05 €
16h20 – 18h	2.70 €	4.40 €	1.45 €	3.53 €
16h20 – 18h30	5.40 €	7.55 €	4.28 €	6.43 €

- **Périscolaire du jeudi après-midi**, il est proposé :
- ✓ l'application de tarifs dégressifs liés au QF et à la fratrie
 - ✓ la gratuité pour les enfants de petite section de maternelle
 - ✓ La facturation et le paiement interviendront trimestriellement à terme échu
 - ✓ Les familles relevant que QF 1 bénéficieront de l'ATL, soit une réduction de 0.50 € par heure de présence de l'enfant.

La participation est facultative. Mais l'inscription vaut engagement pour toute l'année scolaire. La contribution est à régler intégralement, quel que soit le nombre de séance auxquelles un enfant a participé.

Une inscription en cours d'année est possible sous réserve que la capacité d'accueil le permette et la cotisation annuelle est due.

Les journées thématiques sont ouvertes à tous les enfants de l'école et gratuites pour tous : Halloween, spectacle de Noël, Carnaval, Pâques, Boom de fin d'année.

	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5
FRATRIE	- de 835 €	836 à 1040 €	1041 à 1200 €	1201 à 1355 €	+ de 1356 €
1 ^{er} enfant	60 €	60 €	65 €	70 €	75 €
2 ^{ème} enfant	55 €	55 €	60 €	65 €	70 €
3 ^{ème} enfant et suivant	50 €	50 €	55 €	60 €	65 €

Après débat, à l'unanimité les tarifs sont adoptés.

Préfecture du Doubs **Pour extrait conforme**

La secrétaire de séance
Corinne PETER

Reçu le 05 JUL. 2023 Le Président de séance
Pierre CONTOZ



Contrôle de légalité



